

4 mai 1982 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Discours de M. François Mitterrand, Président de la République, à l'école d'agriculture de Naves, mardi 4 mai 1982.

Mesdames et messieurs,

- La somme des questions posées, des analyses et des commentaires m'interdit de ramasser en quelques quarts d'heures les réponses que j'ai à vous faire. D'autre part, il faut bien savoir que de nombreuses réponses ne sont pas de mon domaine mais de l'ordre de la gestion gouvernementale et c'est essentiellement à M. le Premier ministre `Pierre MAUROY`, à Mme le ministre de l'agriculture `Edith CRESSON`, à M. le ministre de l'économie et des finances `Jacques DELORS` de réfléchir à vos questions, de vous dire ce qui est déjà fait, ce qui va être fait, ce qui ne sera pas fait et de préciser ce qui sera fait tout de suite, à moyen terme, ou enfin progressivement à long terme.

- Si l'on veut parler sérieusement, il faut se garder de répondre oui à tout. Mais, en même temps, il convient de faire l'effort qui vous est demandé puisque la demande émane de gens qui sont responsables, qui vivent la vie de ceux qui les ont mandatés. Après tout que demandent-ils ? Non pas la ruine de la nation, mais la réussite de l'un des secteurs les plus importants de l'économie nationale. A-partir de là, on peut toujours s'expliquer et se comprendre.

- Si je veux mettre un peu d'ordre dans mon intervention, je n'échapperai pas à l'arbitraire. En effet, si les problèmes sont liés entre eux, ils sont quand même fort différents. Je veux donc avancer pas à pas et cette méthode sera, je pense, comprise des agriculteurs. C'est bien aussi leur façon de faire là où ils sont.\

Je voudrais tout de suite vous indiquer les conclusions que l'on peut tirer de la dernière négociation de Bruxelles. Cela nous permettrait déjà de connaître le point de départ à-partir duquel nous allons pouvoir travailler pour l'année en cours. J'ai dit Bruxelles car c'est là que siège la commission mais il s'agit de l'accord de Luxembourg récemment passé au-plan du conseil des ministres et non de cette commission. Cet accord de Luxembourg portait d'une proposition initiale de la commission de 10,50 %. Cette proposition initiale étant elle-même le résultat de mille et une négociations entre des ministres opposés. Les uns ne voulant pas dépasser 10 %, d'autres s'arrêtant à 9, d'autres demandant davantage comme les Français. La proposition initiale de 10,50 % est donc déjà le résultat d'un combat. Le Conseil a alors décidé le relèvement de certains produits, augmentant ainsi de 0,25 la hausse moyenne.

- Ensuite, l'abaissement de la taxe de co-responsabilité de 2,5 à 2 % du taux de base, et à 1 % pour les 60000 premiers litres `lait` livrés, augmente également cette moyenne de 0,25 %. La hausse moyenne en écu est donc de 11 %. Pour la France s'y ajoutera l'effet de la dévaluation du franc vert, et la hausse exprimée en francs français sera de l'ordre de 13 %. Pour les petits producteurs de lait, livrant moins de 60000 litres, le prix perçu augmentera de 14 %, compte tenu de l'abaissement du taux de la co-responsabilité. Si l'on tient compte de la dévaluation du franc vert que j'ai évoquée tout à l'heure, et qui fut réalisée à l'automne, l'augmentation des prix mesurés, du début d'une campagne au début de la campagne suivante, sera de 14,7 % et donc de 15,7 pour les petits producteurs de lait. On peut dire que l'engagement du gouvernement d'obtenir une hausse des prix, couvrant la hausse des coûts de production, est tenu. Mais je ne m'en satisferai pas.\

Il existe encore une différence par-rapport aux taux demandés par les professionnels, sur la base des conclusions qui, après des confrontations de caractère européen, ont été reconnues par la plupart des organisations agricoles de cette même Europe. Nous devons simplement ici mesurer

le point d'arrivée, par-rapport au point de départ car il a au moins le mérite de nous situer légèrement au-dessus de l'actuelle inflation française.

- Cela n'est pas suffisant pour réaliser certains rattrapages, et cela ne dispensera pas le gouvernement français d'étudier, lors de la conférence annuelle, toutes les mesures qui lui paraîtront raisonnables. Je ne ferme donc pas la porte à toutes les conversations futures. Je dis simplement que dans l'état actuel des choses, nous en sommes à un point qui est, je le crois, non pas inespéré, mais le résultat d'une lente et difficile bataille diplomatique, menée par Mme le ministre de l'agriculture `Edith CRESSON` et par M. le ministre des affaires européennes `André CHANDERNAGOR`. L'accord de Luxembourg prend effet dès le 4 mai, c'est-à-dire dès aujourd'hui pour le mouvement sur le franc vert, et aux alentours du 15 mai pour la fixation des nouveaux prix. Bien entendu il y a le problème du Royaume uni `Grande-Bretagne` dont on ne sait pas s'il accepte la compensation qu'on lui a proposée. Mais les neuf autres sont d'accord, et le problème est de savoir à quel moment ils décideront de faire appliquer leur accord sur les prix. D'ailleurs cette situation est prévue par les textes du Traité de Rome. La commission a un rôle à jouer, c'est elle maintenant qui a la parole.

- Je me garderai d'entrer dans une polémique dont j'ai cependant entendu l'écho. A la fin de l'année dernière, cinq milliards et demi d'aides aux agriculteurs avaient été consentis, ce n'était ni une aumône, ni une assistance, cela avait été jugé comme un dû, alors que les coûts de production avaient tendance à diminuer. L'année précédente, alors que les coûts de production avaient été, au contraire, augmentés, l'aide avait été de 4 milliards et demi.

- Ces mesures avaient été accueillies avec plaisir par les organisations agricoles. Je me contenterai de demander aux responsables qui sont ici de bien vouloir faire bénéficier le Gouvernement du même traitement que précédemment.\

Je noterai enfin que la situation présente des marchés est meilleure, l'une des meilleures que nous ayons connues depuis huit ans. Quand je dis qu'elle est meilleure, je veux parler de la moyenne des prix. Et même si l'on entre dans le détail, on peut estimer que nous sommes plutôt du bon côté. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas telle et telle situation, qu'il faille améliorer. Mais, si l'on compare les quatre premiers mois de l'année 1982, aux quatre premiers mois de 1981, la hausse actuelle est de 24 % pour la viande porcine, de 21 % pour les veaux de boucherie, 21 % pour les gros bovins, mais à peine 10 % pour la viande ovine (et à mon avis ne doit pas atteindre 10 % pour la viande ovine). Au quatrième trimestre de 1981, les prix agricoles à la production ont augmenté de 4,6 % tandis que les consommations intermédiaires augmentaient plus faiblement, de l'ordre de 3 %. Ce qui est très important, voyez-vous, c'est de savoir avant d'entrer dans la discussion, qu'il y a là, pour l'instant, le signe d'un retournement de la tendance. Cela ne veut pas dire que nous avons gagné cette bataille, cela veut dire que nous nous sommes engagés sur un bon terrain. La baisse de revenu durait depuis longtemps et atteignait des proportions catastrophiques jusqu'à 6 % d'une année sur l'autre. Si aujourd'hui nous pouvons espérer diminuer cette chute du pouvoir d'achat et même l'arrêter, alors ce retournement de la tendance deviendra pour vous tous, pour nous, pour la France tout entière, un élément d'optimisme qui se répercutera partout.\

Ce qui nous concerne, et là, je fais surtout -état de l'intervention de M. RABAUD mais aussi de quelques autres puisque cela a été repris par presque tous les intervenants, c'est la situation des prix et le rôle des offices. Je précise : des offices par produits, car le terme désignant également les offices fonciers, je voudrais éviter toute confusion. Cette proposition d'offices par produits, j'y ai personnellement beaucoup cru, et j'y crois toujours. Je crois à la nécessité des offices et j'aurais même voulu qu'on s'engageât davantage sur la formule des prix garantis. Si l'on n'est pas allé plus loin, c'est parce que, mesdames et messieurs, quelques-unes des plus puissantes organisations que vous représentez ici s'y refusent obstinément. Il faut donc s'entendre. Je ne peux pas, à la fois entendre des responsables me dire ici en Corrèze : "il faut garantir les prix, etc ..." et une fois de retour à Paris les entendre dire : "il ne le faut pas ". Or c'est ce qui se passe. De plus, ces offices par produits sont parfois représentés sous une forme catastrophique, comme une sorte de volonté de bureaucratisation de l'agriculture française. Cela me laisse assez calme, surtout lorsque je relis la littérature écrite en 1936 sur l'Office du blé : cet office était représenté

surtout lorsque je tiens la littérature écrite en 1930 sur l'office du blé : cet office était représenté comme la pire façon de bureaucratiser l'économie française. La suite a démontré que les professionnels y jouaient bien leur rôle, et si je proposais aujourd'hui aux céréaliers la suppression de l'Office du blé, puisque certains refusent les autres offices, j'aurais bien entendu à faire face à une levée de boucliers sinon de fourches qui laisserait le gouvernement à mal. On ne peut donc pas dire qu'il faut un office pour un produit et qu'il n'en faut pas pour les autres. Celui qui a été inauguré il y a maintenant bien longtemps n'est peut-être pas une merveille. Il a quand même produit d'heureux effets pour la profession des céréaliers.\

Si nous cherchons à bien comprendre les besoins des agriculteurs et si les responsables agricoles cherchent à bien comprendre les intentions du gouvernement, pourquoi n'arriverions nous pas à un point d'accord ? Autour de quelques idées simples ?

- S'agit-il de bureaucratiser ? Vous ne le voulez pas, moi non plus. C'est un très grand risque des sociétés modernes. Et pas seulement lorsqu'elles sont gouvernées par une direction socialiste ou de tendance socialiste. En réalité, c'est la société industrielle qui produit ce phénomène. Certains l'appelleront socialiste, d'autres l'appelleront dirigiste, d'autres encore différemment. Face aux échecs du simple jeu du marché, face au développement de sociétés aux forces très inégales, il a fallu corriger le tir, et intervenir simplement pour ne pas laisser se produire un certain nombre de phénomènes sauvages. Les uns et les autres répondent à cette nécessité selon la conception qu'ils en ont. Mais tous se trouvent devant le même phénomène. Phénomène de concentration urbaine qu'est bien connu, phénomène de mutations technologiques, - nous en sommes à la quatrième en l'espace de 150 ans - et phénomène de l'administration centrale qui possède une sorte de propension à s'occuper de tout, à la place de chacun, et pas toujours de la meilleure façon.

- Croyez-moi, le gouvernement qui décentralise hardiment, qui cherche précisément à faire éclater les structures pour permettre au maximum de gens de dire leur mot dans les décisions qui touchent à la vie du pays, est un gouvernement qui sait bien quelle est la menace latente à l'intérieur de notre société, quels que soient ceux qui la dirigent, et c'est un gouvernement qui s'en méfie. Je suis par -nature extrêmement hostile, non pas aux fonctionnaires, ni au service public, puisque nous venons d'élargir le secteur public, mais je suis absolument hostile aux décisions prises d'en haut, couvrant tous les domaines, se substituant aux capacités et aux compétences des professionnels, des utilisateurs, des usagers, bref de tous ceux qui font la vie de tous les jours et qui, en fait, sont l'essence même de la vie nationale.

- C'est ensemble que nous devons veiller à ce que cette tendance de la société industrielle soit compensée par toute une série de réformes de structures qui permettront d'échapper à ce péril. Je souhaite que les décisions soient prises par le plus grand nombre au-sein des organisations démocratiquement constituées et qui instaurent entre elles le dialogue auquel le gouvernement prend sa part quand il le faut, pas plus qu'il ne faut.\

Très souvent, on se tourne vers l'Etat pour lui dire : "donnez-nous votre avis, intervenez, arbitrez", et j'ai souvent envie de dire : "mais pourquoi donc ?". Le gouvernement n'a pas vocation à décider à la place de chacun. Si notre projet d'offices `office par produit` ne prévoit pas de prix garantis dans l'état actuel des choses, c'est parce que nous n'avons pas rencontré le consentement d'un certain nombre de personnes qui sont très représentatives et qui ne partagent pas ces vues. Nous n'avons pas l'intention d'imposer nos points de vue sur toutes les questions aux organisations qualifiées. Si les mêmes organisations nous disent "faites ce que vous pouvez faire pour aller dans le sens de la garantie des prix", alors nous nous engagerons dans cette voie sans peine particulière, parce que cela correspond à notre souhait.\

Enfin, il reste à organiser les marchés, empêcher l'effondrement des cours en utilisant d'intelligents moyens de prévision, intervenir avant les baisses brutales et non après, permettre aux producteurs de se grouper dans des structures comparables à celles des transformateurs et les distributeurs pour défendre leur revenu, tout cela me paraît personnellement normal et tout à fait souhaitable. C'est en tout cas le minimum qui sera fait. J'ai même pris ma plume il y a quelques jours non pour exercer un contrôle comme on le ferait dans un lycée sur la copie d'un élève - il se trouve que ce sont de bons élèves, et que souvent ils sont plus compétents que moi -

mais enfin, j'ai pris ma plume et je n'ai pas laissé une seule ligne du projet sur les offices `office par produit` que me présentait Mme le ministre de l'agriculture `Edith CRESSON` sans y mettre mon grain de sel. Et chaque fois que j'ai aperçu ce qui pouvait apparaître comme un risque de voir l'administration se substituer aussi peu que ce fut aux professionnels, j'ai ajouté la virgule, mis le point ou barré le mot qui aurait pu le laisser entendre. Ainsi j'ai demandé comment seront composés ces offices dans leur conseil d'administration. Et comme il y avait un certain flou dans la réponse, j'ai demandé que soit connue la liste du futur conseil d'administration qui devra figurer dans la loi. De la sorte, personne ne pourra douter de la volonté du gouvernement. Je n'ai pas d'inquiétude à cet égard : les offices sont faits pour vous aider. Je n'oublie pas qu'il existe des produits qui ne sont aucunement défendus actuellement. Là, la difficulté est avec l'Europe. C'est dans-le-cadre de l'Europe que nous avons de la peine à organiser nos marchés selon nos conceptions. Nous n'entendons pas du tout rompre la règle de la préférence communautaire. Nous n'entendons pas protéger abusivement nos produits pour faire une concurrence déloyale à d'autres, nous entendons simplement être autant que possible à l'abri des fluctuations, dont vous êtes victimes. Lorsque l'on parle des relations Nord-Sud, l'on évoque le pacte colonial qui place le cours des matières premières à la disposition des bureaux de spéculation de Chicago, de New York et de Londres, et qui permet qu'en l'espace de quelques semaines, le prix du café tombe de 75 %, ce qui rend totalement impossible un plan de co-développement sur un an, sur deux ans. Je me demande quelquefois si ce n'est pas ce qui arrive à bien des professions françaises à l'intérieur de l'économie européenne, qui apprennent soudain que les cours de leurs produits ont subi, sous quelle menace ou à la suite de je ne sais quel coup de boutoir, de terribles dépréciations qui ne permettent pas à des gens sérieux de programmer l'action des entreprises, d'une année sur l'autre, parfois même d'une saison sur l'autre. Dans ces conditions comment voulez-vous qu'ils prévoient l'activité économique tout au long d'une vie professionnelle ? Cela c'est un premier point, j'ai bien retenu ce que m'a dit M. RABAUD à cet égard mais il voudrait en somme qu'on en fasse plus. Je serais très facilement d'accord avec lui s'il veut convaincre ses propres collègues plus que de moi-même. Venez à Paris tous ensemble et vous verrez, je n'en doute pas, que votre éloquence facilitera la tâche de Mme le ministre de l'agriculture.\

Pour ce qui est des offices fonciers, il faut aussi être clair. S'agit-il avec ces offices fonciers de collectiviser ? Je ne suis pas contre l'effort collectif, au contraire car quelquefois l'individualisme est dangereux, mais je déteste les atteintes aux libertés individuelles, je crois à la capacité de l'initiative, de l'intelligence. J'ai toujours eu quelque peine à m'insérer dans une collectivité, bien que j'aie commencé ma vie comme collégien dès l'âge de neuf ans. J'ai tout de même pu savoir ce que c'était que la discipline lorsque la cloche sonnait à cinq heures moins le quart mais j'ai plutôt été en rébellion contre cet -état de choses. Je connais notre société, je sais ce qu'elle est et je sais ce qu'elle peut. Il faut faire un considérable effort d'organisation consenti, et cet effort a été fait par les agriculteurs dans des conditions souvent remarquables. J'étais encore il y a peu de temps avec des amis qui ont fait des organisations remarquables pour le drainage, par exemple. Combien d'efforts dans les CUMA ont été réalisés permettant vraiment à l'esprit coopérateur et d'association, esprit très fortement développé chez les agriculteurs, d'obtenir des résultats remarquables ?

- Cela dit si l'office foncier cantonal devait apparaître comme un moyen quelconque de pression administrative et donc bureaucratique, je dirais qu'il ne faut pas en faire. Et il n'y en aurait pas. Mais je n'ai pas du tout la conviction que cela soit vrai. Tout cela ce sont des histoires à dormir debout. Au stade du canton, il n'a jamais été question de rien décider. Il a été prévu que dans ces offices fonciers, la majorité serait constituée par des agriculteurs du canton. Les agriculteurs du canton proposeront et c'est au-niveau départemental, avec une représentation à majorité professionnelle, que seront prises les décisions. Alors cessons les soupçons ! Parlons de choses sérieuses ! Etes-vous bien sûr que les organisations actuelles répondent à tous les besoins ? Ce n'est pas ce que vous disiez tout à l'heure, monsieur ?

- Ne faut-il pas par exemple organiser, pour les jeunes agriculteurs, la location de la terre ? Je sais que cela représente certains inconvénients et que quelquefois le plus redoutable pour l'agriculteur

c'est le voisin le plus direct. Je sais bien qu'il y a des rivalités et des compétitions, c'est le cas dans tous les domaines. Les hommes sont les hommes, la société est la société et cela n'est pas réservé au monde agricole. Mais tout de même avec les progrès de la démocratie, la prise de conscience agricole au-cours de ces derniers demi-siècles a été quand même très remarquable. Pourquoi douter qu'à l'intérieur d'un canton les agriculteurs puissent se concerter afin de proposer un aménagement intelligent du sol sur place sans léser personne, sur la base de textes qui au contraire permettront aux agriculteurs de louer ?\

Tous les relais financiers devront être organisés pour permettre aux jeunes agriculteurs de ne pas être écrasés dès le départ comme l'exprimait, il y a quelques années, le CNJA : "vivre pauvres pour mourir riches, cela ne nous intéresse pas beaucoup". En effet, être obligé de s'endetter toute la vie pour acquérir un patrimoine que l'on pourrait se contenter de gérer, même si l'on n'en a pas la propriété en titre, pour pouvoir mieux investir et pour créer des richesses nouvelles, ce serait quand même plus intelligent ! Nous ne pouvons pas en rester simplement aux définitions des années de M. MELINE jusqu'aux années 1940 ! Je suis d'une famille dans laquelle on connaît bien l'agriculture. J'ai vécu toute mon adolescence auprès d'un grand-père qui était exploitant agricole et l'un de mes frères est exploitant agricole. A l'époque de mon enfance, le mot propriété, c'était aussi sacré que l'évocation du Dieu des chrétiens.

- Mais aujourd'hui les jeunes agriculteurs veulent être maîtres de leur sol. Ils ne demandent pas forcément à disposer du capital, ce qu'ils veulent, c'est travailler, produire, donc investir. Ils veulent avoir une politique intelligente, ne pas s'endetter quand il ne le faut pas, et disposer du moyen de créer une richesse dont ils seront les premiers à profiter. Pour ce qui concerne les offices fonciers, le canton propose et le département décide. Ils doivent permettre de louer des terres aux jeunes agriculteurs car c'est le but principal de ces offices. L'on peut imaginer toutes les formules, notamment celle de la location-vente, et sur ce point, l'esprit juridique des Français sera inépuisable. Si les SAFER n'ont pas pu répondre à cette demande, elles rendent cependant de grands services. Il est vrai qu'il peut y avoir une sorte de compétition entre les diverses organisations. Il y a là quelque chose à faire mais je ne suis pas spécialiste pour vous dire comment faire. Je crois à la nécessité de ces offices fonciers cantonaux, tels que je viens de les définir, car ils répondent à un besoin qui n'est pas rempli. Les SAFER de leur côté ont rempli des tâches considérables. Je ne voudrais pas que les projets actuels soient l'occasion d'une petite guerre civile entre les organisations professionnelles qui redouteraient de se voir priver du moyen d'agir, ou d'être menacés par une sorte de surgissement de la base. Il faudra donc, Mme le ministre de l'agriculture `Edith CRESSON`, que vous veilliez à ce qu'on n'organise pas partout, dans la campagne française, la guerre civile entre deux organisations dont l'objectif est finalement le même.

- Je voudrais maintenant revenir aux notes que j'ai prises pendant que vous vous exprimiez au sujet des offices : sur le but des offices par produits, l'assurance d'un revenu aussi juste et stable que possible £ sur les offices fonciers cantonaux, je n'ai rien à ajouter, j'entrerais dans le détail et ce serait finalement inutile.\

Vous m'avez parlé tout à l'heure, monsieur, des coûts de production. Une réflexion sur cette question me paraît tout à fait indispensable. Je sais que le gouvernement a l'intention de faire des propositions assez complètes lors de la conférence annuelle de juin. En-particulier j'ai là une note qui parle du mode de financement et de l'installation des jeunes, de l'organisation de la distribution des produits nécessaires à l'agriculture, des transports, des méthodes plus économes de production. Ces coûts de production tendent à diminuer, du moins pour les quatre mois qui viennent de s'écouler. Il ne faut pas encore en tirer une règle générale, ce serait imprudent. Ce qu'il faut maintenant c'est renforcer cette tendance tandis que nous allons améliorer les revenus agricoles.

- Si nous parvenons à freiner la hausse des coûts de production, cela permettra à chacun de produire selon son travail et selon son mérite et l'on en finira avec cet appel constant à la puissance publique. Elle a cependant un rôle immense à jouer et notamment dans la mutualité, dans l'effort social. Elle le fait considérablement, oui la puissance publique intervient à 80 %. Mais je voudrais bien que les décisions relèvent de plus en plus des intéressés eux-mêmes et de

mais je voudrais bien que les décisions relèvent de plus en plus des intérêts eux-mêmes et de moins en moins du gouvernement.

- Quant au développement, un grand colloque est lancé par le ministère de l'agriculture au-niveau des petites régions avec la profession, avec l'administration. Ses résultats seront présentés en janvier 1983. L'on prendra en-compte et l'amont et l'aval, n'en doutez pas. J'attends beaucoup de cette consultation.\

M. RABAUD ainsi que les derniers intervenants, dont M. LOCHE se sont penchés sur les prix et les cours.

- Au mois de mai dernier, s'ils étaient entrés en-compte dans l'inflation, on se serait aperçu que le taux était un peu plus de 15 %. Mais comme cela n'a pas été fait, le malheureux gouvernement qui a suivi - malheureux simplement sur ce seul -plan parce qu'en fait il n'était pas fâché d'être là - au 1er juillet 1981, a dû augmenter, non seulement les services publics pour le deuxième semestre, mais a dû également rattraper l'augmentation qui n'avait pas été faite en janvier, ce qui a fait deux augmentations d'un coup. Si bien que nos 14 % de 1981 ont un plus de poids que les 14 % dont nous avons hérité. Pour les quatre premiers mois de cette année, nous en sommes à 12 %. Et je le dis de la façon la plus sérieuse, ce n'est pas suffisant. Nous avons des conférences de travail hebdomadaires et M. le ministre de l'économie et des finances `Jacques DELORS` sait que tout notre effort tend à réduire cette inflation car si le résultat est déjà intéressant, il faut l'apprécier par comparaison. Et certains de nos principaux partenaires comme l'Allemagne `RFA` et comme les Etats-Unis d'Amérique, comme la Grande-Bretagne ont vu leur inflation diminuer dans de plus grandes proportions.

- Puisque cela touche à notre commerce extérieur, il faut donc faire un pas en avant. Cependant, j'observe, pour corriger cette impression, que la réduction drastique de l'inflation dans les pays que je viens d'évoquer s'est accompagnée d'une tragique augmentation du chômage, 30 % en moyenne, ce qui n'est pas le cas en France où l'inflation baisse plus timidement mais où la courbe du chômage d'un mois à l'autre marque une sorte de piétinement de la tendance à l'accroissement. C'est donc un phénomène intéressant à observer.\

La lutte contre l'inflation commande de façon déterminante le principal moyen d'action qui nous permettra de faire la comparaison entre les prix et les coûts. C'est une lutte de caractère général qui me paraît devoir engager l'ensemble de la nation.

- Les autres moyens d'action me paraissent plus sélectifs. Des contrats de modération seront passés avec les industries fabricant des produits et des outils de production destinés à l'agriculture. Je pense en-particulier que le gouvernement pourrait passer un contrat de modération avec lui-même, en-particulier sur le gasole, ce ne serait pas une mauvaise idée. L'on ne peut pas procéder à une diminution de prix pour certains et la refuser à d'autres. M. le ministre de l'économie et des finances `Jacques DELORS` m'a dit que c'était une idée qu'il recevait de façon positive, parce qu'il faut qu'un effort soit fait sur-ce-plan.

- Nous ne pouvons pas agir sur certains de vos coûts de production : ainsi lorsque vous achetez vos produits chimiques ou certaines machines qui sont souvent fabriquées à l'étranger, nous n'y pouvons pas grand chose. Mais là, nous pouvons agir et j'estime qu'il faut le faire dans une proportion raisonnable qui permettra d'alléger vos coûts de production. Voilà quelques considérations de caractère général.\

Mais si nous entrons maintenant dans la réalité de la vie quotidienne, à-partir des diverses interventions de M. SOURSAC, M. BOURDIN, M. LOCHE et M. BARLERIN, j'observe que les problèmes posés pour les jeunes ou les moins jeunes, touchant à l'élevage, ont pesé lourd dans votre conversation. Je pense aux problèmes de la viande bovine, des ovins, des veaux de lait, des porcins, des légumes, des fruits et, enfin, au problème des zones particulières. Ce n'est pas tout à fait mon rôle de vous répondre en détail sur ces points, mais je vais quand même m'y hasarder.

- Pour ce qui touche aux troupeaux allaitants, je tiens à vous confirmer une décision qui a été longtemps contestée parce qu'au départ le gouvernement s'est trouvé dans la nécessité de s'aligner sur les décisions européennes : la prime au troupeau allaitant sera maintenue. Elle ne sera même pas modulée comme nous avons pensé le faire pour être en conformité avec le règlement communautaire, elle sera maintenue pour tenir compte d'une réalité qui s'impose.\

En ce qui concerne les prêts, M. le ministre de l'économie et des finances m'a passé une note qui semble intéressante car elle présente le premier trimestre 1982 par-rapport au premier trimestre 1981 : pour les prêts d'installation aux jeunes agriculteurs, cela donne + 12,5 % pour la France entière mais + 73 % pour la Corrèze, 74 % pour la Creuse, + 24 % pour la Haute Vienne. Les taux des prêts d'installation vont de 4,75 à 6 %. Il en est de même pour les prêts spéciaux de modernisation : ils sont également de 4,75 à 6 % et leur progression est de : France entière 41 %, Corrèze 87 %, Creuse 99 %, Haute-Vienne 35 %. Enfin, les prêts à moyen terme ordinaire : taux de 11 %, la progression pour la France entière est de 112 %, 1 % pour la Corrèze, 8 % pour la Creuse et 1,4 % pour la Haute-Vienne. Bien sûr, il ne faut pas crier au miracle mais on constate tout de même qu'un effort est fait pour cette région. M. DELORS, qui est un homme très honnête, ajoute - et cela est vrai - que la région n'est pas assez dotée pour les prêts spéciaux à l'élevage, prêts à 7 ou 8 %. On peut imaginer des prêts à meilleurs taux et surtout on peut également, comme vous nous l'avez demandé, consulter le ministre de l'économie et des finances, pour les allonger. On pourrait même, dans certains cas, aller jusqu'à 18 ans, ce qui permettrait de rejoindre les autres observations sur les prêts de longue carrière pour que les jeunes puissent programmer leur action. J'ai proposé une certaine réduction des taux qui sont pourtant assez faibles, mais je précise qu'il s'agit de prêts spéciaux à l'élevage car, dans ce domaine, face aux comparaisons favorables que j'énonçais tout à l'heure, il reste une comparaison défavorable sur laquelle il convient d'agir. C'est ce que vous appelez les prêts spéciaux d'élevage à taux super bonifiés. Pour ce qui concerne les prêts de modernisation, les taux sont à 4,75 % et je me permets, M. le ministre de l'économie et des finances, faisant -état d'une conversation que nous avons tenue il y a peu de temps, de dire que les dix ans pourraient peut-être devenir quinze ans. Ce qui permettrait d'étaler davantage donc, vous pourriez respirer un peu plus, vous pourriez savoir où vous allez, ce dont vous avez besoin effectivement si vous voulez un plan de carrière, si vous voulez savoir ce que vous serez si vous avez commencé à 25 ans, ce qu'à 40 ans vous pourrez commencer à prévoir pour assurer la deuxième partie de votre vie professionnelle.

Pour ce qui concerne les ovins, je n'ai pas grand chose à ajouter, toutes les notes qui me sont données marquent bien que vos observations sont justes. Enfin, vous avez raison d'être inquiets bien qu'on assiste d'une façon générale à une meilleure organisation de ce marché. On me citait d'ailleurs, hier soir, le stade d'évolution de cette production qui concerne des dizaines de milliers de têtes dans une région comme le Limousin. On assiste à un progrès considérable, ce qui fait que vous vous préoccupez naturellement de ce type de production qui représente 13 % du revenu agricole régional. Certes, il y a des grands troupeaux, mais il y en a des petits. Cette diversification, il faut qu'elle soit supportée. Les éleveurs, comme me le disait tout à l'heure Mme CHEZALVIEL, manifestent beaucoup d'inquiétude au moment de l'application du règlement communautaire `CEE`, ils ne se sentent pas défendus - ce qui ne met pas en cause le gouvernement français car la communauté leur paraît comme un obstacle plutôt que comme un avantage - et les prix de marché actuels - 10 % par-rapport à l'an dernier - ne les satisfont pas. C'est vrai qu'il faut veiller constamment au maintien de ce que l'on appelle le claw back britannique et au respect du contingentement comme le gouvernement l'a déjà fait, permettez-moi de vous le rappeler, au mois de juin 1981. Ce sera donc la deuxième fois qu'on agira dans ce sens. Vous nous avez demandé un renforcement des actions en-matière génétique, une meilleure défense sanitaire, une formation technique des éleveurs. Je me contenterai de vous signaler que la dotation régionale du Limousin, au-titre du plan national de l'élevage ovin, devrait se situer, en 1982, aux environs de 9,5 millions de francs contre 7,5 en 1981, et que, d'autre part, l'ONIBEV participera à la réalisation des filières d'abattage spécialisé permettant une meilleure valorisation de cette production.

Je sais bien qu'il y a le problème des veaux de lait, cela fait longtemps que j'entends parler des veaux de lait dès que l'on aborde les rivages de la Corrèze, et cela se comprend, cela a été très longtemps une grande réussite. Seulement voilà, il faut éviter de confondre, si vous voulez bien, les veaux de batterie avec les veaux élevés sous la mère, c'est-à-dire les veaux de lait. Et je me

demande s'il n'y a pas des problèmes de label. Voyez la fameuse histoire des oestrogènes `hormones`. Elle vous a fait le plus grand tort. Il y a un certain nombre de brigands qui mettent en péril la réputation du marché et, par voie de conséquence, le marché lui-même.

- Il faut donc, d'une part, rendre confiance aux consommateurs sur la qualité du veau. Pour cela, le gouvernement vient de renforcer les contrôles afin de permettre d'appliquer sévèrement la loi concernant les oestrogènes. Mais il est également indispensable que les éleveurs de votre région permettent aux consommateurs de distinguer ces veaux de batterie des veaux élevés sous la mère afin d'assurer une meilleure valorisation du produit de haute qualité. Mais là je ne suis pas compétent quant aux moyens de faire triompher le label. Il faut absolument que soient étudiées, madame, les modalités pratiques qui permettront d'opérer cette différenciation et, je le répète, je n'ai pas à me substituer à vous pour savoir comment il faut faire. Je crois que vous avez le plus grand intérêt en tout cas à vous distinguer.

- Vous avez parlé des coûts de la collecte laitière en demandant une meilleure organisation du ramassage. Nous souhaitons aider les coopératives et nous souhaitons qu'elles s'entendent entre elles pour rationaliser la collecte. Mais cela est surtout un effort professionnel beaucoup plus qu'un effort gouvernemental.\

Pour les porcins, j'ai entendu ce que vous disiez. Je corrigerai ce que j'ai dit tout à l'heure pour les ovins en notant qu'on en arrive à l'augmentation de 12 %. Mais, si l'on fait le compte, en tenant compte du réajustement monétaire d'octobre, on en arrive à un peu plus de 14 %. Cela n'est quand même pas suffisant, à mon avis, pour assurer la régularisation de ce marché qui me paraît paradoxalement menacé car notre élevage voit son nombre de têtes s'accroître considérablement. Notre consommation est-elle supérieure ? Sans doute. Quant aux porcins, je crois qu'à l'heure actuelle, le besoin est légèrement supérieur à la production. Le problème des porcins, pour moi, c'est un mystère. J'étais, il y a quelques temps, dans une très grande usine de Vendée, qui est une des plus grandes usines d'utilisation du porc pour la transformation : le jambon et le reste. Et dans le département de la Vendée, qui est d'ailleurs un département en plein développement, le nombre d'éleveurs de porcs est assez élevé. En Bretagne, certains éleveurs sont à la veille d'une disparition totale. De telle sorte que l'usine, qui est l'une des plus grandes d'Europe, achète ses porcs en Hollande. Alors, naturellement, les réponses viennent tout de suite à l'esprit. Nous ne sommes pas innocents. C'est parce que les petits producteurs de ces régions n'obtiennent pas une rémunération suffisante de leur production qu'ils disparaissent.

- Moi, j'étais, vous le savez, pendant 35 ans, un élu du Morvan. Au Morvan, le problème du cochon, c'était la vie quotidienne. Les marchands de cochons alimentent encore tous les gens du pays. Les agriculteurs qui s'en souviennent, ceux qui sont âgés, savent que c'était une richesse du pays. Tout cela a disparu. Et le besoin est immense. Je ne vous apporterai pas la réponse à un problème dont je ne connais pas les arcanes mais je reste très frappé par les observations qui ont été énoncées, notamment par Mme CHEZALVIEL.\

Quant aux légumes et aux fruits, je n'ajouterai rien à ce qui a été dit. Il me semble que vous prévoyez un office par produit pour les légumes et pour les fruits. Il en est de même pour le vin. Et, de ce point de vue, vous le savez, nous avons un projet tout à fait nuancé par-rapport aux interprofessions. Nous ne voulons pas réduire le rôle des interprofessions et, en même temps, nous sommes bien obligés de tenir compte d'une certaine réalité, qui a été indiquée par l'un des intervenants, à savoir que les interprofessions n'ont pas toujours répondu, avec une égale intensité, à la demande des différentes catégories de producteurs. Dans cette affaire, il s'agit de trouver le juste milieu et je pense que notre texte l'a trouvé. Il faut que les interprofessions, qui ont su défendre la haute qualité des produits et défendre en même temps le revenu moyen de l'agriculteur, puissent continuer à vivre d'une façon très indépendante en relation avec l'office, mais sans être soumis au vote du budget, aux contrôles permanents, et affermissent leur autorité par la prise en-compte des intérêts les plus divers dans la profession où elles s'exercent.\

Pour le reste, je vois le contrat Etat-régions, il en est justement question. Donc, je peux vous rassurer sur-ce-plan. Il y a eu, un moment, je ne sais quels accroc sur-ce-plan dans les zones de piémont et de montagne. Mais pour avoir vécu moi-même dans une région très comparable à la vôtre, à celle du moins de la Corrèze, de sa partie est, je peux vous dire que je me suis assez



votre, à celle du moins de la courtoisie, de sa part, est, je peux vous dire que je me suis assez battu pour que les zones de piémont soient reconnues et pour que les zones de montagne puissent recevoir, non pas les privilèges, mais les indispensables aides qui permettront aux agriculteurs de rester accrochés à ce sol difficile.

- J'ai même toujours été un petit peu étonné, madame, j'y pense tout d'un coup, de la façon dont sont calculés les prix pour les zones de piémont. J'ai toujours été un peu surpris parce que moi, j'avais un canton, j'étais conseiller général de dix communes, et je voyais une commune extrêmement montueuse, pas de zones de piémont. Alors, j'ai consulté naturellement le directeur de la DDA qui m'a fait un calcul savant tout à fait remarquable et naturellement parfaitement imbécile. Ce qui ne veut pas dire que les dirigeants de la DDA soient forcément imbéciles, mais comme il voulait avoir raison contre l'évidence, il m'a développé une carte. C'est-à-dire qu'il m'a tout d'un coup aplati mon relief et a constaté que la moyenne passait en dessous des 400 mètres qu'il fallait. Tout simplement parce que par malchance, à l'intérieur d'une faille considérable, il y a une vallée qui s'appelle la vallée de la Cure, qui est profonde à n'en plus finir. Elle est si profonde qu'à elle seule, elle ramène mon canton dans sa moyenne générale, 600 - 700 - 800 mètres au-dessous des 400 mètres fatidiques. Ma vallée de la Cure nous coûtait fort cher et je ne suis arrivé que très malaisément à me faire entendre. Il est vrai qu'à l'époque j'étais dans l'opposition, ce qui compliquait peut-être les choses. En tout cas, ces décisions-là sont des décisions que vous pouvez prendre au-niveau départemental. Quand je me retournais vers Mme le ministre de l'agriculture `Edith CRESSON`, j'avais sans doute tort. Ce n'est pas elle qui pouvait apporter la solution. Je crois que c'est un débat au-niveau gouvernemental. J'ai eu la chance d'avoir des fonctionnaires qui étaient vraiment des gens sur le tas, sur le terrain : je me souviens du très triste éclat de rire qui s'est emparé de ce directeur des services agricoles qui est resté un de mes amis les plus proches, devant sa propre démonstration, parce qu'il reflétait tout simplement l'origine de la décision. Je lui ai dit d'aller voir notre vallée de la Cure et qu'il comprendrait qu'il faut faire entrer ce canton oublié dans cette zone de piémont. Je veux dire par là qu'il est très difficile de décider du sort des agriculteurs d'une région simplement en dépliant une carte en relief.

- Les aides seront maintenues, peut-être certaines d'entre elles seront-elles modifiées ou modulées en bien. Je n'en sais rien. Vous en débattrez avec l'administration compétente. De toute façon, ce n'est pas en péril.\

Vous avez également insisté, madame, et vous n'avez pas été la seule, sur l'amélioration génétique, progrès décisif en élevage, progrès à portée des éleveurs. On me dit qu'il existe une association Limousin-avenir, qu'elle coordonne les actions d'amélioration génétique. Ces actions ne représentent qu'un secteur encore étroit qui pourrait être beaucoup plus largement diffusé, en concertation avec les organisations agricoles concernées. En 1982, le ministère de l'agriculture prendra en charge la moitié du coût du programme d'amélioration génétique de l'association "Limousin-avenir", soit un million de francs. Vous discuterez ensemble pour savoir si cela suffit ou si cela ne suffit pas. Revenons aux bovins. Je voulais vous dire que, dans le département de la Nièvre que je ne cite pas en exemple car il a bien ses défauts, il existe actuellement un programme d'intensification de la production bovine extrêmement au point qui tend à coordonner la recherche, le développement, les actions de drainage pour l'amélioration des productions fourragères à-partir des ressources locales. Cela existe sans doute dans d'autres départements. Mais en tout cas, je crois que cela n'existe pas ici. Je me permets de vous le conseiller. C'est en faisant entrer tous ces éléments dans votre décision que vous parviendrez à développer l'intensification de la production bovine.\

Une partie de la Creuse, je crois, est d'élevage charolais. Le reste, naturellement d'élevage limousin. La qualité de la viande est différente & je crois que la qualité de la viande limousine est supérieure. Le rendement du charolais est par contre, je crois, supérieur. Chacun a ses qualités, tout simplement. En tout cas, je pense que le type d'organisation devrait découler des exemples utiles qui ont été mis au-point. Ce que je sais c'est que dans mon département nous avons obtenu satisfaction sur-ce-plan. Je reviens à cet éternel problème du pacte colonial que j'évoquais à Limoges. Quand je vois tous nos naisseurs, voir filer la bête qui représente ensuite un produit

semi-fini, puis un produit fini à l'extérieur, avec l'embouche, de telle sorte que ce sont les régions, et surtout les industriels céréaliers, qui peuvent fournir l'aliment à bas prix qui en profitent ! Ce sont eux qui tirent finalement profit du formidable effort des éleveurs qui ont fait naître et qui ont assuré les premières années ! Alors là, bien entendu, l'on s'est finalement heurté dans mon département d'origine. Je suis maintenant le représentant de tous les départements réunis, mais enfin je me réfère à ma propre expérience. Nous n'avons pas réussi. Que de fois dans mes relations, qui étaient bonnes, avec les organisations agricoles nous avons bâti des plans sur la comète en disant : "on va essayer de créer des unités fourragères ici et là". Nous avons même fait des expériences pour savoir comment utiliser certaines productions de chez nous. Nous n'y sommes pas parvenus. Soit parce que nous n'avons pas trouvé de capitaux, soit parce que la rentabilité n'a pas été assurée, soit parce que la concurrence extérieure apparaissait comme prédominante. Est-il possible d'arrêter le développement de ce pacte de type colonial qui fait que certaines régions sont vouées à vendre leurs matières tandis que d'autres seraient vouées à vendre le produit fini alors que, comme chacun sait, l'enrichissement se produit au-niveau de la valeur ajoutée.

- Les régions productrices de matières premières - et les bovins sont la matière première - seraient-elles condamnées à s'appauvrir ? Voilà la question que je vous pose. Mon expérience montre que c'est très difficile. Je vous dis simplement que si nous n'y parvenons pas, ce seront quand même les vastes régions de l'Aisne, de la Beauce, de la Brie, auxquelles je souhaite bonne chance, mais qui ayant déjà l'avantage d'avoir une formidable production céréalière qui dans certains cas, comme vous le savez, peut dépasser 80, 90, 100 quintaux à l'hectare, qui se trouveront également bénéficiaires de la production animale produite chez vous.\

L'installation des jeunes maintenant. Nous en avons parlé d'une façon indirecte. J'ai parlé des aides. Je note que près de 500000 chefs d'exploitation vont prendre leur retraite dans les quinze ans qui viennent. J'ai noté avec intérêt une idée qui, pour moi, était nouvelle. C'est l'accord entre les gens âgés et les jeunes. Je n'avais encore jamais réfléchi à cela et c'est vrai que, en raison du très grand nombre de chefs d'exploitation en partance par-rapport au grand nombre encore de jeunes gens qui voudraient s'installer, un certain nombre de contrats particuliers entre ces deux générations, me paraîtrait devoir donner d'heureux résultats. Je vous le répète, pour moi, c'est une idée nouvelle. Sans doute, parce que je ne suis pas un spécialiste de l'agriculture. Mais, je suis sûr que vous avez également noté cela pour faire, en votre temps, de nouvelles propositions. Moi, ce que je souhaite, c'est que le plus grand nombre d'agriculteurs soient maintenus ou installés. Ce qui veut dire que je veux défendre les exploitations de taille moyenne à condition qu'elles soient rentables. Sans quoi des immenses régions, comme la vôtre, vont devenir tout à fait désertes. Enfin, les agriculteurs qui ne sont pas des salariés sont également nécessaires à l'équilibre social.

- Si j'avais le temps de philosopher, mais à l'heure qu'il est c'est bien difficile, je dirais que le nombre des agriculteurs en proportion a considérablement baissé. Vous représentez quoi dans la nation ? 9 %. Mais dans la réalité, dans ce qu'on pourrait appeler l'essence d'une société il en va tout différemment car nous portons tous l'héritage d'une société pastorale, rurale. Bien entendu, il faut s'adapter aux conditions de la ville, de la société industrielle. On ne va pas passer son temps à regarder derrière soi. Mais, il n'empêche que dans ce qu'on appelle, d'un terme un peu vague et quelque fois redoutable : les valeurs d'une société, ce qui est bon ce sont les relations entre le père et le fils, les relations de convivialité, les capacités de communication, d'entraide, la connaissance de la nature, la connaissance de l'effort et d'un effort sans relâche, comme celui de l'éleveur. Ces valeurs se sont développées et ce sont elles qui cimentent encore la société française. Si bien que le monde rural représente encore et pour longtemps j'espère, beaucoup plus que son pourcentage. Il faut absolument préserver cet apport. Si vous passiez au dessous d'un nouveau niveau, qui serait alors la marque qu'il n'existe plus que des grandes exploitations et que les chefs de ces exploitations-là, ce ne seront plus des agriculteurs mais des sortes d'industriels, alors l'on peut être sûr que ce qu'il y a d'utile, de fécond, de durable, dans la continuité historique et sociologique de la France disparaîtrait à jamais sans que l'on ait pris la

précaution de créer en revanche les linéaments de la société, de la civilisation industrielle, de la civilisation urbaine dont on connaît bien les méfaits, mais dont on ne connaît pas encore assez les réussites car elles restent à créer. Sachez bien que ce qui se passe sur bien des plans, y compris sur-le-plan de la sécurité dans les grandes villes, est un résultat du fait que la civilisation urbaine n'existe pas encore car il n'y a de civilisation que dans la capacité de communication et de dialogue. Mais, enfin, ce n'est plus l'heure d'aller vers ces considérations.\

Voyons maintenant ce qui a été fait pour favoriser, faciliter l'installation des jeunes. Je note le doublement de la dotation aux jeunes agriculteurs, qui sera effectif dès le 1er juillet 1982 avec des modifications selon les zones qui permettront d'atteindre 84000 francs dans les zones défavorisées, 135000 francs dans les zones de montagne. Une forte augmentation de l'enveloppe des prêts aux jeunes agriculteurs qui passent à 3,4 milliards en 1982. L'aide fiscale aux jeunes agriculteurs qui permet de bénéficier d'un abattement de 50 % du bénéfice imposable pendant cinq ans. J'ai donné tout à l'heure d'autres chiffres pour ce qui concerne les prêts. Je crois que ces données, bien qu'incomplètes permettent déjà d'avoir une idée de la direction prise.

- Si j'ai le temps, maintenant, je vais vous parler du financement des exploitations. La forêt, oh je sais bien, ça reste dans mes papiers, surtout j'y tiens à la forêt.

- J'ai noté quand même une observation de M. BOURDIN sur ces fameuses files d'attente.

Partout où je vais on ne me parle que de cela. Je demande aux responsables ce qui se passe. Ils me répondent qu'ils ne savent pas. Pourquoi attendent-ils ? Est-ce que le Crédit Agricole veut garder son argent ? J'espère que non. Je n'accuse pas. Naturellement, s'il veut garder son argent, l'argent se fait attendre. Qu'est-ce qui justifie cette lassitude qui s'est emparée de combien d'agriculteurs qui sont là à attendre qu'on leur réponde. Moi, je ne comprends pas. Alors, j'ai questionné discrètement Mme le ministre de l'agriculture `Edith CRESSON` qui me dit j'en suis à peu près au même point. Il faudra bien quand même que quelqu'un finisse par savoir. Vous dites monsieur le ministre de l'économie et des finances `Jacques DELORS`, que vous avez envie d'envoyer des gens sur place. C'est déjà fait. Mais ils ne sont pas revenus.

- Pour les prêts spéciaux d'élevage, dit madame CRESSON, il pourrait y avoir plus de crédits, ce serait possible, ainsi que pour les prêts jeunes agriculteurs.\

Vous avez fait certaines observations, M. BOURDIN, sur les cotisations sociales. Vous savez peut-être que sur les ressources la part de l'Etat est considérable pour aider à supporter les cotisations. Ce qui, à mon avis, semble critiquable, c'est la répartition. Je crois qu'il y a des problèmes de répartition à l'intérieur des mêmes sommes. Mais j'ai noté une observation qui me paraît juste pour les cotisations sociales. Compte tenu de ce modèle de répartition, cela est lié à la méconnaissance du revenu. Nous ne connaissons pas les revenus. Il est absolument nécessaire de s'engager dans une réforme fiscale, mais nous risquons d'avancer dans le noir. Vous avez déjà lancé toute une série de procédures pour que nous sachions à quoi nous en tenir. Mais nous parlons d'un domaine que nous connaissons mal. Votre ministère ne dispose pas de l'instrument qui vous permettrait de savoir où vous en êtes. De toute façon, je souhaite qu'on augmente moins les cotisations pour 83 `1983`, les 21 % d'augmentation des cotisations de 82, je sais de quelle façon elles ont inquiété le monde agricole d'autant plus qu'elles se traduisent par des augmentations réelles, monsieur le ministre de l'économie et des finances `Jacques DELORS`, de 30 et parfois de 40 %. Je veux dire que les 21 % en moyenne aboutissent pour des exploitations à des augmentations considérables. Donc, il faut y veiller. Je sais que naturellement il faut tenir compte de la réalité financière et que donc on peut et on doit prévoir de nouvelles augmentations. J'aimerais qu'elles suivent un rythme moins prononcé et qu'elles n'aboutissent pas à des pointes extrêmes dont vous avez pu voir vous-même en Corrèze, j'imagine, comme dans le reste du Limousin, les effets détestables.\

J'ai noté que M. BOURDIN m'a parlé de la participation dans les coopératives par l'existence d'un fonds régional qui serait subventionné. Il me semble que les coopératives devraient de leur côté faire des efforts de rationalisation en-matière d'achat des produits nécessaires à l'agriculture. Il me semble qu'elles n'unissent pas assez leurs efforts pour le ramassage laitier et que leur gestion devrait être souvent plus stricte. Vous faites souvent des reproches au gouvernement

gestion devrait être souvent plus stricte. Vous faites souvent des reproches au gouvernement, vous n'avez pas toujours tort. Permettez-moi de me montrer exigeant à l'égard de vos propres efforts. Naturellement, toutes ces réponses s'adressent à chacun des intervenants. Certains par discrétion n'ont pas voulu répéter ce qu'avaient dit les autres. Mais, chacun l'avait dans l'esprit.

- Le problème de la représentation syndicale vous a valu bien des difficultés. Mais que voulez-vous ? Il nous paraît juste qu'à partir d'un certain niveau de représentativité évidente, chacun ait son mot à dire. Mais, comme on ne peut pas trancher ce problème de façon arbitraire, ces représentations seront fixées, dans toutes les structures départementales, après les élections aux chambres d'agriculture qui montreront la place de chacun. C'est en janvier 1983, je crois, que ces élections auront lieu. D'ici là, bon, l'on s'accommodera comme l'on pourra avec une représentativité élargie, mais le véritable rang de chacun sera fixé démocratiquement par les élections, lesquelles auront lieu à la proportionnelle. Ce sera simple et ce sera clair.

- Je reviens un peu en arrière à propos du revenu minimum garanti. La demande qui a été faite, notamment par M. BARLERIN, portait sur le revenu minimum garanti par agriculteur et non pas simplement par exploitation. Et je dis à Mme le ministre de l'agriculture `Edith CRESSON` que c'est une notation fort importante. Après tout, lorsqu'on assure le SMIC par exemple, c'est bien à chaque travailleur ouvrier auquel on pense et non pas à la collectivité familiale du travailleur salarié.\

Je reviens à M. LOCHE qui avait déjà parlé de la forêt avant M. de SEZE, qui porte le nom historique d'un homme qui fut très courageux dans un moment difficile, M. LOCHE l'avait précédé pour dire que vous souhaitiez la mise en place d'une nouvelle politique forestière au sein de chaque conseil régional. Et je me permets d'insister sur ce point, vous avez raison. Même les conseils généraux devraient, autant qu'il est possible, vous l'avez sans doute fait ici, développer une politique propre à leur département. Cette politique va être reprise en compte par la région car la vue d'en haut est insuffisante. Vous avez bien voulu, M. de SEZE, précisément, faire -état de l'attachement que j'ai pour la forêt. Et c'est vrai que, récemment, je suis intervenu - non pas que les membres du gouvernement aient voulu écraser la forêt - mais lorsque l'on fait un impôt, notamment sur les grandes fortunes, lorsque l'on sait ce que représente le prix du sol et les prix différentiels selon l'-état de maturité du bois qui pousse dessus, il est pratiquement impossible d'aboutir à une législation qui puisse tenir compte de cet -état de choses.

- Un certain nombre de garanties ont été apportées à la suite de mesures très heureuses, adoptées par les Républiques précédentes, donnant à la forêt un certain statut et permettant de la protéger. Là plus qu'ailleurs, on est obligé de jouer sur la durée, sur le long terme et même quelquefois de très longs termes où celui qui a l'audace de planter, oublions même LA FONTAINE, est obligé de prévoir peut-être sur trois générations.

- Lorsque l'on sait le bouleversement du monde contemporain, il faut vraiment qu'un propriétaire sylviculteur ait beaucoup d'espoir accroché au cœur pour se dire qu'il convient dès maintenant, pour ses petits-enfants, de prendre les dispositions qui permettront d'assurer le développement de la forêt. Rares sont les familles qui, sur trois générations aujourd'hui, peuvent à ce point organiser leur avenir parce que ça prouve qu'ils ont du courage et de la volonté. Je dois dire d'ailleurs que le problème de la formidable multiplication des propriétaires de bois est assez inquiétant. Dans le canton que je représentais, canton peuplé de 5000 habitants, il y avait plus de 2000 propriétaires de bouts de forêt. Ce qui veut dire que les personnes vieillissantes quittaient le coin, qui était assez pauvre, pour aller à Paris et ne revenaient que rarement. A quoi servait donc la forêt ? Au bois de chauffage. L'on ramassait des brindilles, sans d'ailleurs avoir de personnel pour le faire et sans possibilité de développer de véritables plans : l'arbre se fend, l'eau y pénètre, on voit d'admirables arbres pourrir finalement sur place sans avoir jamais servi à rien.

- Il faut véritablement développer un plan pour la forêt. Cela me tient particulièrement à cœur. Je ne cherche pas du tout à accroître la pression de la puissance publique mais je dis qu'il faut qu'il y ait un plan entre la puissance publique et les propriétaires privés. Mais l'on ne part pas de zéro, il y a déjà beaucoup de dispositions pour permettre d'assurer la pérennité. Fiscalement, il faut en rester là.\

Quant à l'utilisation de la forêt, il faut que les protections prévues par la loi soient assurées au

maximum en face du développement de la construction monsieur

- M. de SEZE, vous m'avez parlé du projet de M. DUROURE. C'est un projet intéressant. Mais il ne faut pas confondre. On a demandé un rapport à un parlementaire qui lui-même représente un grand département forestier, le département des Landes que je connais bien. Ce rapport n'est pas l'évangile du nouveau gouvernement, mais le parlementaire fait ses propositions honnêtement. Il a rencontré les uns, il a rencontré les autres. J'observe d'ailleurs qu'il a surtout rencontré leur hostilité. Finalement, il a produit noir sur blanc un document assez important qu'il nous a soumis. Le gouvernement l'étudie. Bien entendu, il ne considère pas comme nul et non avenu le travail de réflexion du parlementaire.

- Ce que je dis de ce rapport vaut de tous les autres rapports. Par exemple, M. le ministre de l'économie et des finances a chargé un financier, plutôt un banquier, je crois, de faire un rapport récent sur l'épargne. Si vous saviez Monsieur de SEZE, à quel point j'ai bondi lorsque j'ai lu, naturellement dans la presse, c'est comme cela que je suis informé, le rapport qui était fourni à M. le ministre de l'économie et des finances, mettant en cause en-particulier le livret de Caisse d'Epargne Populaire, le fameux livret A. J'ai dit : mais qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Je n'en revenais pas. Je dis à M. DELORS : votre histoire de livret d'épargne, ça ne passera pas. Il n'a pas mis beaucoup d'acharnement pour défendre cette proposition mais c'était dans un rapport d'un homme particulièrement qualifié qui a bien le droit d'avoir une idée sur le sujet qu'on lui confie. Comment améliorer l'épargne, faire durer l'épargne longue plutôt que de développer seulement l'épargne courte, afin tout simplement de contribuer au développement de l'économie nationale ? La question est judicieuse. La réponse ne l'est pas toujours. Donc, ne considérez pas que le gouvernement soit engagé par les propositions d'un rapport qui, d'ailleurs, ne devrait pas normalement être connu du public avant que le gouvernement ait dit son mot. \ Ce que je crois, c'est que nous devons mieux étudier ce qu'on appelle la filière bois : savoir ce qu'on va faire de ce bois et ce qu'on va construire. Des maisons ? Mais avec quel bois ? Quand on développe par exemple le résineux dans un certain nombre de nos régions, on ne réfléchit pas au fait que, selon les conditions climatiques et même l'existence de la géologie, les effets sont différents. Prenez le cas d'un résineux qui peut servir à construire. Il permet un travail remarquable dans les Vosges mais pas dans le Morvan où le résineux est gélif. Il vient s'y infiltrer un peu d'eau, l'hiver arrive, ça gèle, le bois éclate. Ce bois-là, à quoi sera-t-il réservé ? A faire de la cellulose £ à développer notre industrie de papier. Je reconnais qu'on en a grand besoin car le papier est notre deuxième poste déficitaire.

- Les industries du bois - mesdames et messieurs, j'y mets quelque passion, je vous prie de m'en excuser - représentent aujourd'hui le deuxième déficit de notre commerce extérieur après le pétrole alors que la France est le premier pays d'Europe possédant une forêt. Voyez la forêt française. Vous vous flattez de bientôt rattraper la forêt des Landes. Vous voyez ce que c'est. Vous voyez la Hollande, certains d'entre vous ont voyagé en Hollande ? Qu'est-ce qui y pousse ? Autre chose, mais rien de très haut. J'ai surtout vu des tulipes, des choses à ras du sol. Et bien la Hollande est bénéficiaire sur-le-plan de sa forêt et nous sommes déficitaires. Le deuxième poste déficitaire après le pétrole. Cela ne va pas. Admettez qu'on puisse demander à des parlementaires sympathiques et actifs de nouveaux rapports £ ils pourront peut-être le faire mais, en tout cas, ce dont on a manqué jusqu'ici, c'est d'idées et d'initiatives. Ce n'est pas acceptable.

- Alors, à quoi ce bois va-t-il servir ? Vous avez parlé des travées pour les trains, vous avez raison. Certains bois fournissaient de la résine. Aujourd'hui, on peut fabriquer des produits comparables de manière synthétique. Alors, il n'y a plus d'exploitation de la résine dans une partie de la forêt française. Dans des régions comme celle des Vosges, les industries du meuble, les industries du jouet ont presque disparu complètement. On a toutes les peines du monde à sauvegarder aujourd'hui l'industrie du jouet en France. Quant à l'industrie du meuble, figurez-vous qu'il existe des régions entières où il y a du bois et où il n'y a pas de lycée d'enseignement professionnel pour préparer des jeunes gens à connaître ces techniques. Mais on fabrique des sténodactylos et des cuisiniers. Après cela, on s'étonne ! où achète-t-on nos meubles, aujourd'hui ? Au faubourg Saint-Antoine ? Non, au Danemark, en Italie ou ailleurs. Bien entendu, on achète aussi au

Faubourg Saint-Antoine mais pas assez pour assurer la demande française. Et le bois reste sur pied, il pourrait £ il n'y a plus personne pour s'en occuper.\

Il faut donc songer à toutes les capacités, à toutes les filières pour le bois, à la condition de savoir prévoir. Et puis, il ne faudrait peut-être pas laisser la forêt aux seules initiatives de la spéculation. Quand je reçois un prospectus d'une grande banque nationale qui m'informe que la forêt d'à côté, tout près de la Gravelle, à côté de Château-Chinon, va être rasée, j'appelle cela de la spéculation. Cette admirable forêt de lumière, de chênes et de hêtres ! Vous savez comment sont les arbres, ils sont comme la monnaie, monsieur le ministre de l'économie et des finances, la mauvaise monnaie chasse la bonne, le mauvais arbre chasse le bon. Quand le chêne et le hêtre sont menacés par le bouleau et le charme, c'est le bouleau et le charme qui l'emportent. Quand le bouleau et le charme - qui ne sont pas mauvais - sont menacés à leur tour par des problèmes de toutes sortes, alors finalement, il ne reste plus rien.

- J'observe que ces arbres, (disons de lumière), sont raflés dans l'espace d'une semaine, on voit 500 hectares qui ont disparu au bulldozer et sans que personne soit prévenu. Simplement parce qu'un certain nombre d'organismes financiers, allemands, italiens et français, lancent un prospectus : "achetez donc une part dans la forêt de La Gravelle". Je la connais, c'est celle qui est à côté de chez moi. Et pourquoi va-t-elle être rasée ? Parce qu'on va planter du résineux. Le résineux, naturellement, ça pousse plus vite et puis il y a les primes. Et d'un seul coup, ce paysage se trouve complètement transformé ainsi que l'oeuvre accomplie par les générations pour aboutir à des arbres qui ont besoin de 150 ans parfois pour être adultes. Enfin, disons qu'un chêne peut être adulte à 80 ans, 85 ans, mais il est tout à fait beau à 120, à 130. Il faut du temps. On a peu de chance lorsqu'on en plante un, d'être assuré d'en cueillir les fruits, à moins d'avoir une vitalité particulière. Mais, dans l'intervalle, on rase, et on perd un formidable capital parce qu'on n'a pas le temps d'attendre. Il faut donc que vous disposiez du moyen, madame, de faire attendre les sylviculteurs sans que, cependant, dans l'intervalle ils se ruinent. Là-dessus, j'ai quelques idées que je pourrais vous communiquer, si vous voulez bien me demander mon avis, et si vous ne me le demandez pas, j'essaierai quand même de vous le donner. Seulement, je suis tout de même beaucoup moins informé que ceux qui m'en parlent. Je connais beaucoup moins cette situation que M. DUROURE je la connais beaucoup moins que M. de SEZE, je la connais sans doute beaucoup moins que la plupart d'entre vous, mesdames et messieurs, qui vivez là et qui connaissez le bois. Il y en a en Corrèze qui disent qu'il ne faudrait pas non plus que le bois vienne dévorer, le cas échéant, les terres arables. Je sais qu'il y a quand même une petite discussion entre eux. J'ai assez de choses à m'occuper pour ne pas me mêler de vos propres différends. Ce que je sais c'est que la forêt, pourrait être une formidable richesse française et je serai toujours du côté de ceux qui voudront la défendre.\

Il est très tard et et l'on m'attend à Tulle. Je n'y suis pour rien, c'est un jour heureux. Non pas parce que je suis venu, mais parce que la pluie est arrivée. Cette pluie m'a obligé de ramper le long du sol au lieu de traverser les airs comme prévu. Donc, ma distance et mon temps se sont considérablement compliqués et m'ont contraint de vous faire attendre pendant une heure et demie à deux heures. Je n'y peux rien. Seulement, il ne faut pas maintenant que je sois incorrect à l'égard de ceux qui m'attendent, c'est-à-dire la municipalité de Tulle, et puis M. le Préfet de la Corrèze. J'ai été très sensible à votre présence. Ce qui m'a été dit était positif et sérieux.

J'espère, même si je me suis permis ici ou là de sourire, j'espère que notre dialogue aura été utile. Je le reprendrai à la première occasion, mais je souhaite que le Corrèzien, ministre de l'économie et des finances `Jacques DELORS`, puisse se substituer à moi le jour où vous parlerez de fiscalité et je souhaite que Mme le ministre de l'agriculture `Edith CRESSON` puisse rester votre partenaire habituelle car je finirai par m'y essouffler.

- Figurez-vous qu'il y a beaucoup d'agriculteurs en France, mais il y a aussi un certain nombre d'autres professions, et si je devais comme je l'ai fait aujourd'hui avec grand plaisir, me préoccuper de leurs problèmes en allant quelquefois jusqu'aux détails, il ne me resterait plus de temps pour aller à l'étranger, où il faut bien que j'aille quelquefois. Je crois avoir remarqué d'ailleurs qu'on l'avait remarqué.

Alors, mesdames et messieurs, je vous remercie et je vous dis à plus tard.

- Alors, mesdames et messieurs, je vous remercie et je vous dis à plus tard.
- Bonne chance pour la Corrèze, bonne chance pour le Limousin et pour les professions agricoles.\